

Présentation de la Ligue Iteka

Brève présentation de la Ligue Iteka

La Ligue Iteka a été créée en 1991 à l'initiative d'un groupe de cadres issus de diverses catégories socioprofessionnelles, dont des Professeurs d'Universités, des Juristes, des Religieux etc. Elle a été agréée officiellement par l'ordonnance N° 550/029 du 6 février 1991, devenant ainsi la première organisation burundaise de défense des droits de l'homme à avoir été légalement reconnue et à œuvrer ouvertement au Burundi.

1. Vision et valeurs fondamentales de la Ligue

1.1. Vision de la Ligue

La Ligue Iteka voudrait contribuer à édifier un Burundi unitaire et démocratique où règnent la paix et la sécurité reposant sur l'Etat de droit, la justice sociale, la prospérité et l'intérêt commun, une société qui met en avant le culte du mérite et habitée par des citoyens libres jouissant de tous leurs droits fondamentaux.*

1.2. Valeurs fondamentales de la Ligue

La Ligue, dans ses activités quotidiennes, a une série de valeurs qu'elle met en avant. Ainsi, le militant des droits de l'homme de la Ligue Iteka doit être une personne intègre et dévouée à la cause des droits de l'homme qu'il défend en toute honnêteté et humilité.

Il doit être courageux et persévérant. Il doit être tolérant et objectif dans toutes ses interventions. *

2. Mission et objectifs de la Ligue

La mission de la Ligue Iteka est de défendre, de promouvoir les droits de l'homme et d'en prévenir les violations.

Les objectifs sont notamment de :

- défendre la personne humaine contre les violations de ses droits, en particulier ses libertés et droits fondamentaux ;
- prévenir les violations des droits et libertés de la personne humaine en particulier ses libertés et droits fondamentaux ;
- développer la capacité de chacun à prendre lui-même en charge la défense et la promotion de ses propres droits et solidairement de ceux d'autres, sans considération de sexe ou d'appartenance régionale, ethnique, clanique, politique, religieuse ou autre ;
- développer la capacité de chacun à participer pleinement, de manière active et responsable, à l'édification d'un Etat de droit ;
- Tenir le public tant national qu'international objectivement informé sur la situation des droits de la personne au Burundi.

3. Structure organisationnelle de la Ligue

Forte de plus de 3.000 membres répartis sur tout le territoire national, la Ligue Iteka est aujourd'hui classée parmi les organisations qui disposent de plus de représentations sur terrain

par notamment des antennes et des observateurs des droits de l'homme basés dans toutes les provinces du pays et, dans certains endroits, au niveau des communes.

3.1. L'Assemblée Générale

C'est l'organe suprême de l'Association. Elle se réunit deux fois par an d'une façon ordinaire et, chaque fois que de besoin, de façon extraordinaire. C'est au cours de ces réunions que les membres prennent des décisions capitales pour le développement de l'Association en général et des droits de l'homme en particulier. Ces assemblées mobilisent des membres venus de toutes les régions du pays à travers des délégués des sections provinciales ainsi que des membres des Commissions thématiques.

3.2. Le Comité Exécutif

C'est l'organe chargé de l'administration et de la gestion de l'Association. Il se réunit ordinairement une fois par semaine et, en cas de besoin, en réunion extraordinaire. Il est composé de 11 membres : Un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général et huit présidents des commissions.

3.3. Le Secrétariat Exécutif

C'est un service d'appui chargé de mettre en exécution les décisions des organes de décision plus particulièrement celles du Comité Exécutif. Il est dirigé par une Secrétaire Exécutive. Il est aussi composé d'un Secrétaire Exécutif-Adjoint chargé de l'Administration et des Finances, d'un Secrétaire Exécutif-Adjoint chargé de l'information et des chargés de programmes.

3.4. Les Commissions

La Ligue est organisée en Commissions :

- Commission Femmes et Enfants, • Commission Polices, Juridictions et Prisons, • Commission Jeunesse, • Commission Libertés Publiques. • Commission Ressources humaines et Formation, • Commission Ressources matérielles et financières, • Commission Information et communication, • Commission Droits économiques, sociaux et culturels.

3.5. Les Sections

La Ligue est aussi organisée en Sections tenant lieu de structures de base, selon les textes. Elles sont actuellement implantées dans toutes les provinces. Certaines provinces disposent de deux sections. Il s'agit des provinces de Cankuzo, Makamba et Muyinga. Chaque section dispose, comme organe, d'un bureau de section composé par un chef, un chef-adjoint, un trésorier, un secrétaire et des commissaires suivant les spécificités de la région.

Les sections se réunissent aussi en Assemblée Générale une fois par trimestre. L'implantation des sections peut être consultée en annexe.

4. Partenariat et cadres de concertation

4.1. Partenaires et bailleurs de la Ligue

Depuis sa création, la Ligue a bénéficié des appuis et des financements des partenaires et bailleurs variés. Certains sont restés tandis que d'autres ont revu leur partenariat selon l'évolution des secteurs d'intervention. Actuellement la Ligue collabore avec les partenaires et bailleurs ci-après :

• Oxfam NOVIB • 11.11.11 • HCR • USAID • Christian Aid • Développement et Paix • Search For Common Ground • LDGL • Agir ensemble • FIDH • CNLS • Global rights • PNUD • Amnesty International • UIDH • IANSA • UNIFEM • Union Européenne • Cooperation Suisse • NED • ICCO • ACORD - Burundi • Fonds du Primat

4.2. Cadres de concertation

Actuellement, la Ligue Iteka :

- a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC,
- est membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- assure la vice-présidence de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH),
- assure la Vice-Présidence de l'OAG et de la LDGL,
- préside le FORSC.

Rappelons que la Ligue est à l'origine de la création du FORSC, de l'OAG et de la LDGL.

.5. Projets en cours d'exécution

- Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Assistance judiciaire
- Monitoring du rapatriement
- Renforcement des sections
- Observatoire des droits de la personne
- Promotion de la liberté d'expression
- Renforcement des capacités d'information
- Appui aux enfants et orphelins vulnérables